

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de SASSIERGES SAINT GERMAIN



Date de convocation : L'an deux mil six, le trois octobre, à dix-huit heures trente,
26 septembre 2006 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Guy ROGAUME, Maire.

Nombre de conseillers : Présents : MM. Guy ROGAUME, Dominique du CREST, Didier PINAULT, Mmes Laurence PIOT, Annick BELSOEUR, Solange PLISSON, MM. Pierre GOUJEAU, Christian MOUCHEBOEUF, Michel AUBRUN, David MONJOINT

Présents : 10 Absent : M. Luc FAVRE

Votants : 10 Formant la majorité des membres en exercices et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2127-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Annick BELSOEUR a été désignée pour remplir cette fonction.

Objet :

Ligne à grande vitesse

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de différents courriers relatifs au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux - Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre.

DEMANDE la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Sassierges-Saint-Germain, Le 04 octobre 2006

Le Maire,
Guy ROGAUME

Rogaume



Reçu à la Préfecture

le 12 OCT. 2006



①

PASSIERGES